

CALVI *la Vie*

Le Magazine des Calvais • N°39

www.villedecalvi.fr



LA UNE

• • • • •

Calvi au cœur
de la tempête

PATRIMOINE

• • • • •

Les édifices
religieux
endommagés

LOGEMENT

• • • • •

L'accès à la
propriété à prix
maîtrisé

PROJET

• • • • •

La réhabilitation
de l'éclairage
public

HISTOIRE

• • • • •

Les 100 ans
du Monument
aux Morts



Mes chers concitoyens,

La saison touristique s'est achevée sur une note positive avec un retour massif des vacanciers qui ont choisi Calvi pour son attractivité et ses nombreux atouts culturels, patrimoniaux ou encore environnementaux.

La tempête du 18 août dernier a quelque peu bouleversé la vie de notre cité. En effet, nous avons dû faire face à une situation de crise inédite qui, de par son caractère subi, a surpris la population à une heure où le trafic routier commence à s'intensifier. Au-delà de nombreux dégâts matériels, nous avons malheureusement eu à déplorer un décès et un blessé qui se trouve toujours dans un état grave. Mes pensées s'adressent en premier lieu aux victimes et à leur famille, mais également aux personnes touchées par cette catastrophe climatique d'une ampleur sans précédent.

La situation imposait le déclenchement par mes soins du Plan Communal de Sauvegarde piloté par une cellule de crise implantée au Centre de Secours de Calvi. Ce dispositif a consisté à rassembler et à coordonner les forces de secours du territoire de manière à rendre leur action efficace. Je tiens à remercier chaleureusement le 2ème REP, les Pompiers, la Gendarmerie, les services municipaux, les fournisseurs ainsi que les nombreux bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts tout au long de la prise en charge des sinistrés prouvant ainsi la solidarité de toute une population.

Suite à ce tragique épisode, les Services de l'Etat se sont mobilisés pour nous apporter leur soutien et leur accompagnement à travers différentes visites ministérielles et préfectorales.

Dans ce nouveau numéro de votre magazine, nous reviendrons également sur les dégâts importants subis par les édifices religieux et certains autres bâtiments patrimoniaux. Le 2 septembre dernier, la Statue de Notre Dame de la Serra était détruite par la foudre provoquant ainsi une vive émotion dans le cœur des Calvais et plus généralement de tous les amoureux de ce site emblématique.

Le 11 novembre prochain, la Ville célébrera le centième anniversaire du Monument aux Morts. Après un long travail de recherches, à la demande de la Municipalité, le généalogiste et historien Grégory Viguié a recensé douze noms supplémentaires de Poilus qui seront ajoutés à la liste des soldats morts pour la France figurant sur l'édifice.

Votre magazine consacre un portrait du nouveau Chef de Corps du 2ème REP, Baptiste Thomas, avec lequel la Municipalité entretient des rapports de confiance.

Parmi les domaines essentiels au développement de la Commune, le Logement occupe une place prépondérante dans l'action de la mandature. Dans la continuité des programmes d'accession à la propriété à prix maîtrisé, la quatrième tranche des « Patios de Campo Longo » est en cours de construction. Un nouveau projet sera mené dans les deux ans à venir dans le quartier de Donateo, ce qui portera à près de 200 le nombre de logements proposés aux primo-accédants. Dans le but d'accentuer notre politique en la matière, le Conseil municipal a approuvé un pourcentage destiné à l'accession à la propriété à prix maîtrisé dans toute nouvelle promotion immobilière prévue sur le territoire de la commune.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Ange Santini.

I mo cari cumpaisani,

A stagione turistica s'hè compia annant'à una nota pusitiva incù un ritornu massivu di i visitadori chì anu sceltu Calvi per a so attrattività è i so vantaggi culturali, patrimoniali o ambientali.

A timpesta di stu 18 d'ottobre hà scunvultu a vita di a nostra cità. Di fatti, simu stati ubligati di fà pettu à a situazione di crisa scunnisciuta, chì da u so carattare, hà surpresu tuttognunu, à un'ora chì u traficcu stradale divente più densu. Aldilà di i sgasti chì sò stati numarosi, avemu pientu cù sfortune un mortu è un feritu chì si trove in unu statu seriu. E mo pinsate si voltanu prima versu à e vittime è e so famiglie, ma dinò versu e persone tocche da quella catastrofa climatica d'una stesa senza para. A situazione impunìa u mo scruchjittime di u pianu cumunale di salvezza, cunduttu da una cellula di crisa arradicatu à u centru di succorsu di Calvi.

Stu dispusitivu, cunsistia di cuncoglie è cuurdunà e forze di succorsu di u tarritoriu di manera à rende e so azione attive.

Vogliu ringrazià ardamente u 2uREP, I spenghjifochi, a gendarmaria, i servizi municipali, l'appruvistadori, è ogni benevuli ch'ùn anu micca attazzatu i so sforzi mentre a presa in carica di i danichjati, mustrendu a sulidarità di a pupulazione.

Dop'à st'episiu tragicu, i Servizi di u Statu si sò mubilizati per purtacci u so sustegnu è u so accumpagnamentu attraversu diverse visite ministeriale è prifetturale. Indè sta nova rivista, vulteraremu dinò annant'à l'impurtanti sguasti ch'anù patutu l'edifizii religiosu è certi altri casamenti patrimoniali. U 2 di settembre, a statua di a Madonna di a Sarra era distrutta da a saetta pruvuchendu un'emuzione viva indè u core di l'innamurati di stu locu emblematicu. L'11 di nuvembre,

a cità festighjarà u centensimu anniversariu du u Munimentu à i Morti. Dop'à un longu travagliu di ricerche, à a dumanda di a Municipalità, u genealogistu è sturicu Grégory Viguié hà cuntatu dodeci omi supplementarii di Poilus chì saranu aghjunti à a lista di i suldati morti per a Francia figurendi annant'à l'edifiziu.


A vostra rivista cunsacra un ritrattu di u novu Capu di Corpu di u 2uREP, Baptiste Thomas, incù u quale a municipalità intrattene rapporti di cunfidenza. Trà i duminii essenziali à u sviluppu di a cumuna, l'alloghju occupeghje una piazza pripunderante ind'è l'azione di a mandatura. Indè a cuntinuità di i prugrammi d'accessu à a prupietà à prezzu ammaestrati, a quarta parte di "Patios de Campo Longo" hè in corsu di custruzione. Un novu prugettu sarà purtatu indè i dui'anni da vene, indè u quartieru di Donateo, ciò chì purterà à quasi 200 u numeru d'alloghji pruposti à i primo-accidenti. Indè u scopu d'accentuà a nostra pulitica in stu duminu, u Cunsigliu Municipale hà accoltu un percentuale destinatu à l'accessu à a prupietà à prezzu ammaestrati indè ogni nova prumuzione immobiliare privista annant'à u tarritoriu di a cumuna.

Prighenduvine una bona lettura.

Ange Santini.

- P. 2-3** **Édito du Maire**
- P. 4** **Sommaire**
- P. 5** **Urbanisme**
Une Charte pour l'accèsion à la propriété à prix maîtrisé
- P. 6-7** **Catastrophe naturelle**
Calvi au cœur d'une tempête historique
- P. 8-9** **Patrimoine**
• Plusieurs édifices patrimoniaux endommagés par la tempête du 18 août
• Notre Dame de la Serra touchée par la foudre quelques jours plus tard
- P. 10-11** **Portraits**
• Michel Prosic, un Préfet à l'écoute de son territoire
• Le Colonel Baptiste Thomas à la tête du 2ème REP
- P. 12-13** **Logement**
La Municipalité accentue sa politique de l'accèsion à la propriété à prix maîtrisé
- P. 14-15** **Histoire**
Le Monument aux Morts a 100 ans
- P. 16-17** **Enfance et Jeunesse**
Focus sur la Rentrée scolaire dans les établissements communaux
- P. 18** **Social**
Des « Boîtes à Livres » et des activités toujours plus nombreuses au Centre social Cardellu
- P. 19** **Travaux**
• Aménagement de la Place de la Porteuse d'Eau
• Un nouvel éclairage public, véritable enjeu énergétique, environnemental et sécuritaire
- P. 20-21** **Port de Plaisance et Ecologie**
Un chiffre d'affaires en hausse pour le Port de Plaisance
- P. 22** **Tribunes politiques**
- P. 23** **Nouvelles technologies**
Un nouveau site web bientôt en ligne
- P. 24** **Littérature**
Sonetti di Vincenzo Giubbega di Calvi

CALVI *la Vie* - Magazine des Calvais - N° 39 - Octobre 2022

Hôtel de Ville - Rue Albert 1^{er} - 20260 Calvi - Tél. 04 95 65 82 00
communication@ville-calvi.corsica • Site web : www.villedecalvi.fr •  Mairie de Calvi

Directeur de la publication : Ange Santini

Comité de rédaction et suivi : Christelle Cheyban-Casella, Serena Dagouassat

Traduction corse : Maria-Serena Aliotti-Volpei

Remerciements : Nicolas Bras, Grégory Viguié, Alexandre Melikian

Crédit Photos : Mairie de Calvi

Maquette & impression : Signature di Balagna, Calvi

Distribution : La Poste

Tirage : 3 500 exemplaires

La Ville prend soin de l'Environnement. Ce magazine est réalisé sur papier recyclé.

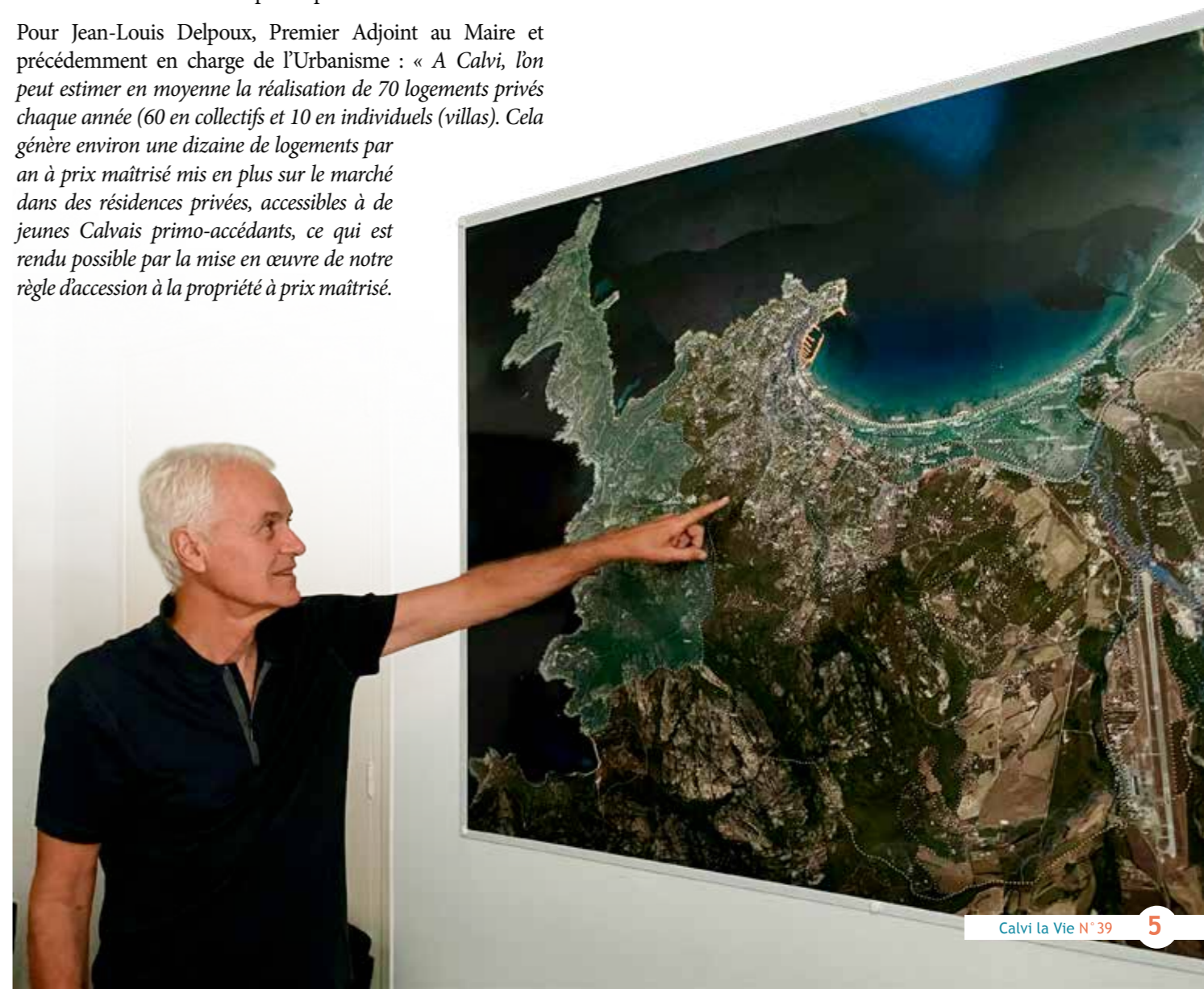
Une Charte pour l'accèsion à la propriété à prix maîtrisé

En 2015, la commune comptait 2 114 résidences principales et 2 496 résidences secondaires. En instaurant dans son Plan Local d'Urbanisme (approuvé le 26 mars 2021) une règle d'accèsion à la propriété à prix maîtrisé, la Municipalité marque sa volonté d'impulser une nouvelle dynamique pour inverser la tendance et tendre ainsi vers un rééquilibrage entre le nombre de résidences principales et celui des résidences secondaires.

En ce sens, le Conseil municipal adoptait le 11 août 2022 une Charte en vertu de laquelle les promoteurs immobiliers s'engagent, lors du dépôt de leur demande de permis de construire, à réserver à des primo-accédants un ou plusieurs logements à prix maîtrisé. Cette mesure concerne les promoteurs immobiliers qui devront mettre à disposition un certain nombre de logements dits « intermédiaires », c'est-à-dire des biens vendus en résidence principale à un prix au mètre carré maîtrisé et non pas au prix du marché.

Pour Jean-Louis Delpoux, Premier Adjoint au Maire et précédemment en charge de l'Urbanisme : « A Calvi, l'on peut estimer en moyenne la réalisation de 70 logements privés chaque année (60 en collectifs et 10 en individuels (villas). Cela génère environ une dizaine de logements par an à prix maîtrisé mis en plus sur le marché dans des résidences privées, accessibles à de jeunes Calvais primo-accédants, ce qui est rendu possible par la mise en œuvre de notre règle d'accèsion à la propriété à prix maîtrisé.

Aujourd'hui, la démarche entreprise par la Municipalité dans le cadre du PLU fait de Calvi un précurseur en la matière puisque seule la Ville de Bastia semble œuvrer en ce sens. Notre commune n'est pas la dernière de la classe, loin s'en faut. Lorsque nous la comparons (selon une source INSEE de 2019) à d'autres cités balnéaires semblables, l'on s'aperçoit que la proportion entre résidences principales et résidences secondaires est par exemple de 45% et 54% pour l'île Rousse, 44% et 54% pour Bonifacio, 40% et 59% pour Porto Vecchio, 44% et 53% pour Calvi. Depuis 2009, nous poursuivons des efforts considérables pour favoriser l'accèsion à la propriété des Calvais et répondre à la demande de logements individuels à prix maîtrisé. Nous avons pour ce faire des outils à notre disposition : la concession publique d'aménagement SPLM / Semexval et l'outil intégré au PLU ainsi que la Charte approuvée par le Conseil municipal, qui fixent les données et permettent aujourd'hui de fournir un peu plus encore de valeur à la résidence principale ».



Calvi au cœur d'une tempête historique

Le 18 août dernier, la commune de Calvi était frappée par une tempête d'une rare intensité dont le bilan humain a été dramatique. Les dégâts matériels ont également été très nombreux, aussi bien au niveau des édifices communaux que de structures professionnelles telles que les campings, particulièrement touchées par cette catastrophe naturelle.

Il était aux alentours de 8h30, heure à laquelle locaux et vacanciers sortent de chez eux pour démarrer leur journée, quand un immense nuage noir a envahi le ciel balain. Soudainement, des rafales de vent avoisinant les 200 km/h emportaient les toits, déracinaient les arbres et bloquaient notamment les automobilistes qui tentaient de se mettre à l'abri. Une demi-heure aura suffi pour provoquer des dégâts conséquents. Un vacancier a malheureusement perdu la vie à cause de la chute d'un arbre sur son bungalow dans un

établissement touristique. Une deuxième victime se trouve toujours dans un état grave et a été rapatriée dans son pays d'origine.

Très rapidement, le Maire Ange Santini était informé de la gravité de la situation et mettait en place le Plan Communal de Sauvegarde obligatoire depuis 2015.

« Le 18 août était a priori un jour comme un autre. Calvi était alors placée en vigilance jaune par Météo France en raison d'un risque d'orages, un phénomène plutôt habituel en Balagne. Quelques minutes seulement avant le début de la tempête, cette vigilance a été renforcée sans que nous puissions prendre véritablement conscience du phénomène. De nombreux arbres ont été déracinés et sont tombés sur la route, ce qui a fortement perturbé le trafic routier pendant de longues heures. »



La toiture de l'Oratoire endommagée par la tempête



Les sinistrés accueillis au Gymnase de Calvi

Le Plan Communal de Sauvegarde activé

Actionné en fonction du risque encouru, le Plan Communal de Sauvegarde a permis de coordonner autour du Maire les différents acteurs publics et privés en vue d'évacuer de façon optimale près de 4000 personnes provenant des différents campings de la Ville, selon les directives préfectorales.

« Au-delà du dispositif, je tiens à remercier tout d'abord les services d'intervention et de secours, le 2ème Régiment Etranger de Parachutistes, pour leur réactivité tout au long de l'opération. Ainsi, les personnes sinistrées ont pu passer la nuit dans plusieurs structures communales, le Complexe Sportif de Calvi-Balagne ainsi que le Collège mis à disposition par la Collectivité de Corse. »

Grâce à une forte mobilisation et une solidarité sans faille, les personnes évacuées ont été accueillies par les nombreux bénévoles qui se sont rendus disponibles pour organiser la distribution des repas.

« Mes remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui se sont investies dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif. Je pense notamment aux élus, au personnel municipal mais aussi aux restaurateurs, aux cafetiers, aux fournisseurs qui, grâce à leur générosité, ont permis d'optimiser la logistique. »

Dès le lendemain, la majorité des personnes sinistrées ont pu regagner leurs établissements respectifs. La Municipalité quant à elle, avec l'aide des bénévoles, a continué de prendre en charge quelque 300 personnes pendant plusieurs jours.

Des dégâts importants

La Commune a été sévèrement impactée par la tempête au niveau des édifices patrimoniaux, notamment l'Oratoire Saint-Antoine dont une partie de la toiture a été endommagée, ou encore celle de l'Hôpital Militaire. La Pinède a également subi de gros dégâts avec la chute de nombreux arbres. Néanmoins, tout devrait dans l'ordre dans les semaines à venir.

Afin d'appréhender au mieux de tels risques climatiques, la Municipalité mise sur la vigilance et la sensibilisation de la population dans le but d'anticiper un phénomène de cette envergure.

Plusieurs édifices patrimoniaux endommagés par la tempête du 18 août

Le phénomène climatique d'une rare intensité n'a pas épargné les édifices religieux pour lesquels les services municipaux ont aussitôt procédé à une mise en sécurité.

L'Oratoire Saint Antoine Abbé a été le plus fragilisé par la tempête : une grande partie de sa toiture s'est envolée, ce qui a occasionné d'importants dégâts. Classé au titre des Monuments Historiques depuis 1976, ce bâtiment a été édifié au XVIe siècle (1510) par la confrérie qui porte le même nom et occupe ce lieu sans discontinuité depuis 512 ans.

Le Service Patrimoine de la Ville a dès lors appliqué en urgence un PSBC (un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels), consistant à évacuer tous les objets mobiliers de l'Oratoire et à les transporter à la Cathédrale Saint-Jean-Baptiste. En tout, ce sont 15 objets mobiliers (statues, croix, triptyque), dont la moitié sont classés au titre des Monuments Historiques, qui ont été acheminés dans la Cathédrale, avec l'aide des confrères et des riverains de la Citadelle. Cette action menée, il a ensuite été procédé à la mise en sécurité de la toiture du bâtiment, effectuée rapidement grâce à la coordination des services.

La suite des opérations nécessitera une dépose totale de l'ancienne toiture afin de pouvoir en couvrir la totalité, pour que le bâtiment soit « hors d'eau », en attendant des travaux définitifs. Cette action permettra également de protéger l'intérieur de l'édifice, ainsi que les fresques touchées par la tempête, notamment la fresque de la Crucifixion, datant de 1513 et reflétant un caractère unique en Corse, tant par les nombreuses informations qu'elle contient que pour sa qualité d'exécution.



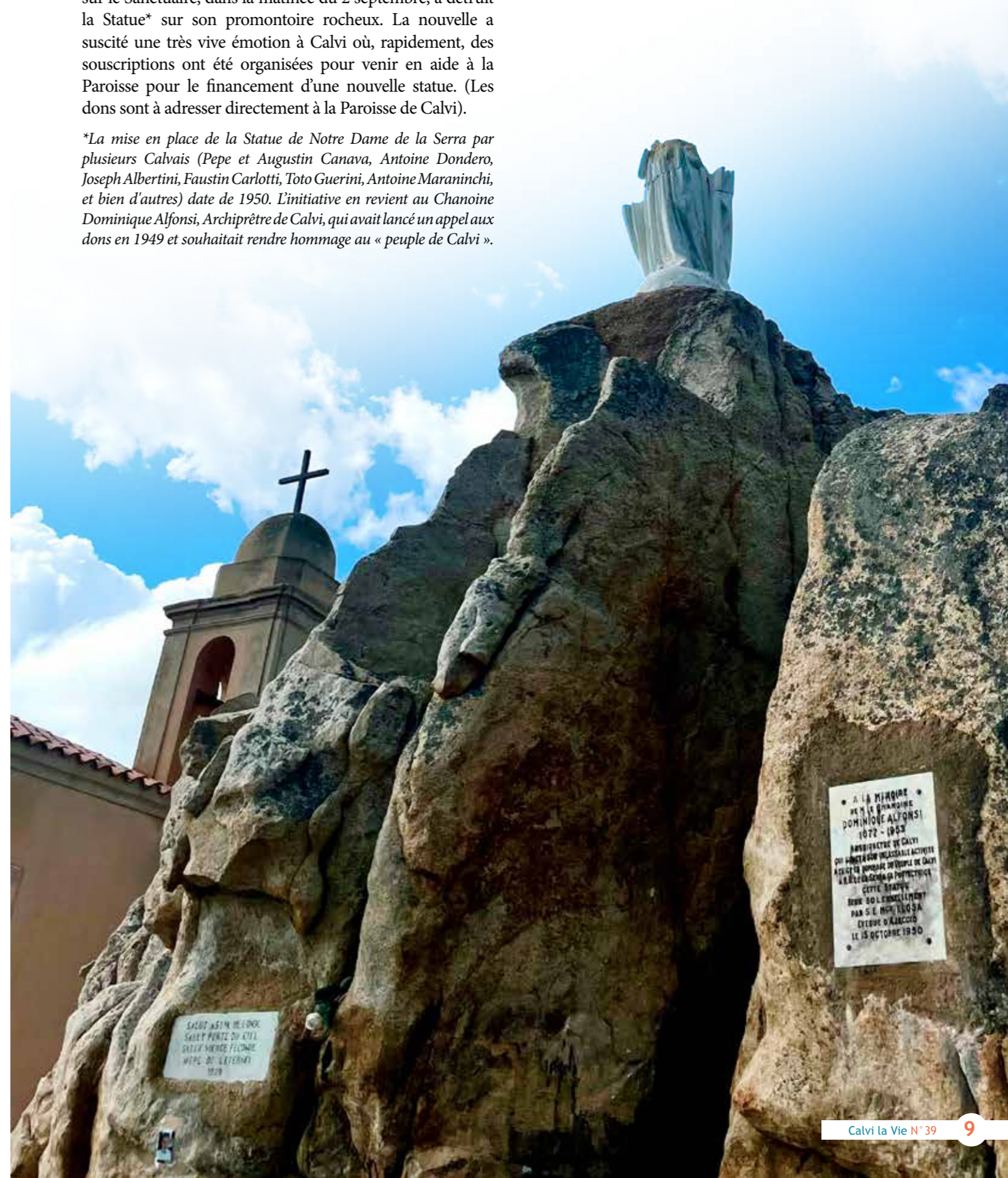
Les autres édifices ont été légèrement impactés : une fenêtre du dôme de la Cathédrale ainsi que quelques « Lavagna » décollées, un décollement d'étanchéité à l'Eglise Sainte Marie Majeure. Des actions ont été menées pour sécuriser les lieux et rendre possible l'accès au public.

La Croix des Balkans a également été endommagée. Un ébéniste calvais, qui souhaite garder l'anonymat, va offrir une nouvelle croix aux Calvais, qu'il confectionnera à partir du mois d'octobre pour une mise en place prévue durant l'hiver. (Nous reviendrons plus en détails sur cette opération dans une édition ultérieure de votre magazine).

Notre Dame de la Serra touchée par la foudre quelques jours plus tard

La dure « loi des séries » a concerné cette fois **Notre Dame De la Serra**, si chère à tous les Calvais. L'impact de la foudre sur le Sanctuaire, dans la matinée du 2 septembre, a détruit la Statue* sur son promontoire rocheux. La nouvelle a suscité une très vive émotion à Calvi où, rapidement, des souscriptions ont été organisées pour venir en aide à la Paroisse pour le financement d'une nouvelle statue. (Les dons sont à adresser directement à la Paroisse de Calvi).

*La mise en place de la Statue de Notre Dame de la Serra par plusieurs Calvais (Pepe et Augustin Canava, Antoine Dondero, Joseph Albertini, Faustin Carlotti, Toto Guerini, Antoine Maraninchi, et bien d'autres) date de 1950. L'initiative en revient au Chanoine Dominique Alfonsi, Archiprêtre de Calvi, qui avait lancé un appel aux dons en 1949 et souhaitait rendre hommage au « peuple de Calvi ».



Michel Prosic, un Préfet à l'écoute de son territoire

Nommé le 20 juillet dernier en Conseil des Ministres, le Préfet de Haute-Corse, Michel Prosic, s'est rendu à Calvi le 1er septembre pour, d'une part, rencontrer le Maire Ange Santini, mais également pour prendre connaissance des grands projets de la Ville, à l'occasion d'une réunion de travail.

Jeudi 1er septembre, aux alentours de 11h30, Michel Prosic, Préfet de Haute-Corse fraîchement nommé, a choisi la commune de Calvi pour parfaire ses connaissances sur le territoire balain. Ce dernier a été accueilli par le Maire Ange Santini à l'Hôtel de Ville en présence également du Sous-préfet de Calvi, Yoann Toubhans. Les trois hommes se sont longuement entretenus avant de se rendre à une réunion de travail, en début d'après-midi, en présence des Adjointes au Maire. Après avoir présenté sa commune ainsi que les différents atouts dont elle dispose, Ange Santini a passé la parole au Préfet de Haute-Corse qui n'a pas hésité à évoquer l'importance d'une proximité entre les acteurs locaux et les services de l'Etat.

« Mon travail est avant tout d'être au plus près de nos concitoyens et de leurs représentants, explique-t-il. Calvi est un élément clé de l'aménagement du territoire en Haute-Corse. Quand la Commune se porte bien, la Balagne se porte bien également. Il est très important pour moi de découvrir l'ensemble des projets portés par la Ville, dont certains seront accompagnés notamment financièrement par l'Etat ».

Parmi les projets structurants évoqués lors de cette réunion de travail, le PTIC a occupé une place

prépondérante, avec notamment la réhabilitation du Théâtre de Verdure, la restructuration de l'Hôpital militaire ou encore la mise en lumière de la Citadelle. Les échanges se sont poursuivis avec le label « Petites Villes de Demain », mais aussi l'un des projets emblématiques de la Municipalité : l'aménagement d'une Placette près du Monument aux Morts afin de dynamiser le centre-ville et apporter un espace d'échange et de convivialité. Au cours de la réunion, les Adjointes ont pu également évoquer certaines difficultés que rencontrait la Commune afin d'alerter les services de l'Etat. Il a été notamment question de l'absence de certaines compagnies aériennes à l'Aéroport de Calvi ou encore les restrictions concernant le mouillage des navires de plus de 25 mètres. Le Préfet de Haute-Corse s'est montré rassurant et a écouté ces observations d'une oreille attentive.

« La solidarité nationale jouera un rôle essentiel afin de permettre à la commune de Calvi de mener à bien ses nombreux projets structurants dans les meilleures conditions. Calvi a de l'ambition, dispose d'un véritable projet de territoire et souhaite se dynamiser en dehors de la saison touristique. C'est donc tout naturellement que l'Etat sera à ses côtés pour l'accompagner au profit de toutes celles et ceux qui fréquentent ce territoire ».

La journée s'est achevée avec la visite de l'ancien Port de Commerce, du Théâtre de Verdure et de la Tour du Sel où le Préfet, le Maire et ses Adjointes ont pu continuer à échanger de manière concrète et constructive sur l'avenir de la Ville.



Le Colonel Baptiste Thomas à la tête du 2^{ème} REP

Marié et père de six enfants, le Colonel Thomas devient le nouveau Chef de Corps du deuxième Régiment Etranger de Parachutistes. Âgé de 42 ans, ce dernier aura sous sa responsabilité le commandement de 1300 hommes au Camp Raffalli.

Vous avez pris le commandement du Régiment le 19 juillet dernier : quel a été votre parcours militaire ?

Après une école préparatoire, j'ai intégré l'école militaire de Saint-Cyr dans laquelle j'ai d'abord été élève puis formateur et cadre, jusqu'à l'année dernière. Aujourd'hui, il s'agit de mon troisième séjour à Calvi au sein du Régiment. De 2004 à 2011, j'ai été lieutenant, capitaine, Chef de Section d'une trentaine de personnes puis Commandant de Compagnie à la tête d'une cinquantaine de personnes. De 2018 à 2020, Chef des Opérations, j'étais en quelque sorte le Second du Chef de Corps dans ce domaine. Aujourd'hui, je reviens à Calvi pour diriger les militaires du Camp.

Quelles sont les différentes missions d'un Chef de Corps ?

Nous recevons nos missions de la part du Ministère des Armées tandis que la Légion intervient au niveau logistique et matériel. Nous sommes spécialisés dans le combat à pied au contact direct de l'ennemi. De ce fait, nous pouvons avoir des missions aussi bien intérieures, comme l'opération Sentinelle, qu'extérieures telles que l'opération menée au Mali. Une de mes principales missions consiste à coordonner par exemple la préparation d'une compagnie qui part en opération. Quand plusieurs d'entre elles sont mobilisées, le Régiment déploie alors une cellule de commandement (l'Etat-major), dirigée par le Chef de Corps.

Quelles sont les qualités requises pour optimiser le fonctionnement du Régiment ?

Je pense qu'il faut tout d'abord être exemplaire dans le sens où il faut avoir le souci de s'imposer à soi-même ce que l'on impose aux autres. Evoluer au sein du Régiment induit une certaine exigence et le Chef de Corps doit suivre les mêmes entraînements que ses hommes. Il faut également être ouvert au dialogue afin de trouver le juste équilibre entre les différentes compagnies aussi bien d'un point de vue opérationnel que familial.



Quelles sont vos relations avec les autorités locales ?

Elles sont cordiales et très agréables. J'ai été remarquablement bien accueilli par le Maire de Calvi, Ange Santini, ainsi que par tous les élus de Balagne. Chaque semaine, je rencontre l'un ou deux d'entre eux dans leur commune respective afin de prendre connaissance des particularités de la microrégion. Les échanges avec les mairies témoignent d'une relation saine et d'une confiance mutuelle entre le Régiment et les acteurs locaux. A titre d'exemple et pour revenir sur l'actualité qui a durement touché notre commune, le Régiment a apporté son soutien aux sinistrés afin de les évacuer dans les meilleures conditions possibles vers les structures d'accueil mises en place par la Ville de Calvi.

Vous allez participer à un exercice militaire dans quelques jours, quels sont ses objectifs ?

En effet, il s'agit d'un exercice organisé par la Brigade Parachutiste. Nous partons de Toulouse pour sauter aux alentours de Castres puis près de Rodez pour ensuite s'entraîner au combat dans tout le sud-ouest de la France. Il s'agit d'une opération épuisante où mes hommes et moi-même serons mis à rude épreuve. Trois compagnies seront mobilisées, ce qui représente de 400 à 500 militaires à s'exercer sur le terrain.

La Municipalité accentue sa politique de l'accession à la propriété à prix maîtrisé



Soucieuse de permettre un accès plus facile au logement, la Municipalité ne cesse de développer des projets d'envergure afin que les Calvais puissent bénéficier d'une accession à la propriété à moindre coût. La quatrième tranche des « Patios de Campo Longo » est actuellement en cours de construction tandis qu'une nouvelle résidence située à Donateo devrait voir le jour dans les deux prochaines années.

Après « Les Jardins de Cardellu » et les trois premières tranches de Campo Longo, qui ont permis à de très nombreuses familles de devenir propriétaires, la politique municipale s'accroît en termes d'accession à la propriété à prix maîtrisé. En effet, la quatrième tranche de Campo Longo faisait partie d'une des priorités de l'actuelle mandature.

« Cette nouvelle construction a rencontré un vif succès puisque, sur 20 appartements disponibles à la vente, seulement deux d'entre eux sont toujours sur le marché, explique le Maire Ange Santini. Concernant les 25 villas individuelles, toutes sont déjà vendues. Notre objectif constant est de permettre aux primo-accédants disposant d'un certain budget d'acquiescer un bien à des prix compétitifs et donc nettement inférieurs au prix du marché. Avec l'achèvement de cette quatrième tranche et du futur projet développé à Donateo, la Municipalité pourra se prévaloir de la construction de 200 logements à des prix maîtrisés. »

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a voté, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, une Charte sur l'accession à la propriété à prix maîtrisé imposant, dans les programmes de plus de 5 logements, un quota destiné aux primo-accédants dans les zones urbaines et à urbaniser.

45 logements supplémentaires

Les logements de cette quatrième tranche sont réservés aux futurs propriétaires éligibles au prêt à taux zéro. Les ventes sont conclues avec des conditions anti-spéculatives interdisant la revente ou la location pendant 10 ans (sauf exception : accord préalable du Maire en cas de force majeure).

Les 45 logements sont répartis en

- 25 villas individuelles du T3 au T5 construites sur des parcelles de 394 à 766 m².
- 20 appartements du T2 au T4 sur 4 bâtiments élevés d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Les surfaces habitables des villas sont de 69 m² pour les T3, 85 m² pour les T4 et 95 m² pour les T5 (les T3 et les T4 sont de plain-pied et les T5 avec étage). A noter également que des garages de 15 m² ont également été vendus.

Les villas seront livrées pour la fin du 3^{ème} trimestre 2023.

Les surfaces habitables des appartements sont de 46 ou 47 m² pour les T2, 58m² pour les T3 et 82 m² pour les T4. De plus, les logements situés au rez-de-chaussée disposent d'un petit jardin à usage privatif.

Les collectifs sont prévus d'être livrés pour la fin du 1^{er} trimestre 2024.

Un nouveau projet à Donateo

Il y a quelques mois, un propriétaire calvais s'est manifesté auprès de la Municipalité en vue de céder son terrain à un prix bien inférieur au prix du marché, à condition que ce dernier soit destiné exclusivement à l'accession à la propriété à prix maîtrisé. L'opération est sur le point de se concrétiser. En effet, la vente du terrain, dont la surface avoisine les 2000 m², est imminente.

Il est envisagé de construire une vingtaine de logements dont le prix du mètre carré varie entre 3000 HT et 3150 HT (sans et avec parking en sous-sol). Comportant des appartements de type T2, T3 ou T4, le programme devrait débuter à la fin de la saison 2023 pour être livré fin 2024 voire début 2025.



Le Monument aux Morts a 100 ans

En vue de rendre hommage aux Poilus calvais, la Municipalité, a fait appel à l'historien et généalogiste Gregory Viguié qui, depuis 2019, a effectué un travail de recherches pour compléter la liste des 113 noms gravés dans le marbre du Monument aux Morts de la Cité Semper Fidelis.

L'Armistice du 11 novembre 1918 sonna la fin des combats et un soulagement des plus attendus s'empara de la population calvaie. Mais le prix à payer pour la victoire fut très lourd pour la ville de Calvi : 125 Poilus sont morts et ont été reconnus "Morts pour la France".

Comme dans toutes les villes de France, les Calvais avaient ce sentiment de reconnaissance envers leurs amis, leurs pères, leurs frères ou leurs fils morts à la guerre. L'idée de l'élaboration d'un monument devint un important sujet de discussion au pied de la Citadelle et, au mois de mars 1921, une première conférence publique lança le projet avec la mise en place d'une souscription publique.

Au mois d'août 1921 se posa la problématique du lieu d'implantation du monument. Outre sa symbolique, il devait s'implanter dans une logique de développement et d'embellissement de la cité. Des marins étant tombés au combat et pour certains, suite au torpillage du Balkan, il fallait que le monument puisse se trouver non loin de la mer afin de leur rendre hommage.

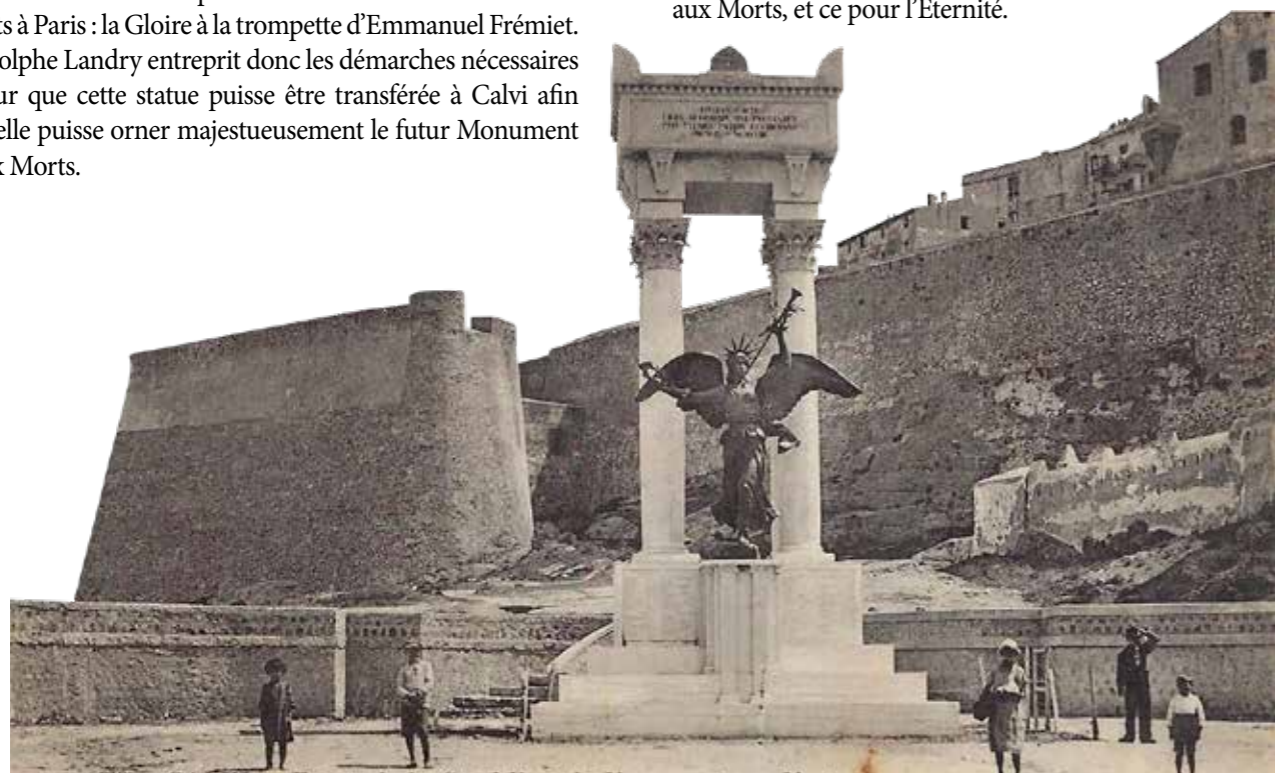
Adolphe Landry, maire de Calvi, eu un coup de foudre pour une statue stockée depuis 1908 dans les réserves des Beaux-Arts à Paris : la Gloire à la trompette d'Emmanuel Frémiet. Adolphe Landry entreprit donc les démarches nécessaires pour que cette statue puisse être transférée à Calvi afin qu'elle puisse orner majestueusement le futur Monument aux Morts.

Au mois de janvier 1922, la statue de Frémiet était arrivée sur le sol corse et, le 19 février de la même année, un comité local pour l'édification du monument était constitué. Ce même jour, le Conseil municipal valida la réalisation du projet. Monsieur de Clérambault fut nommé architecte et les élus votèrent une subvention de quatre mille francs qui s'ajoutèrent aux 9.800 recueillis lors de la souscription. Le 30 juillet 1922, il fut décidé que le monument soit érigé sur une partie de la Place d'Armes sous réserve de travaux.

Le Monument aux Morts fut inauguré le 2 octobre 1922. Le torpilleur Pélion vint de Toulon avec un détachement afin de rendre les honneurs. L'Évêque d'Ajaccio, Monseigneur Joseph Marius Simeone, fut présent pour célébrer une messe. À cette occasion les grands orgues de l'Église furent installés près du Monument.

Le Monument aux Morts de Calvi rend hommage à 114 soldats de la Grande Guerre (un nom inscrit en double et il faut y ajouter les 12 noms ajoutés en 2022, soit 125 Poilus), 15 de la Seconde guerre mondiale, un du conflit en Indochine, sept légionnaires du 2^e R.E.P et deux soldats pour divers conflits.

Un monument n'est pas un simple empilage de pierres statiques, il doit pouvoir voyager dans le temps tel un messenger de la Mémoire. Ainsi ce 11 novembre 2022, une plaque y sera ajoutée avec les noms de douze oubliés de la Grande Guerre. Ces héros calvais du siècle passé vont pouvoir ainsi retrouver leurs frères d'armes sur le majestueux Monument aux Morts, et ce pour l'Éternité.



Calvi - Entrée de la Citadelle et le Monument aux Morts. E. Frémiet, sculpteur, F. Barbedienne, Fondateur, R. de Clérambault, architecte. - LL

L'inscription d'un nom sur un monument aux morts dépend du bon vouloir du Maire et de son Conseil municipal. Très souvent, on assiste à des oublis parmi les noms gravés dans le marbre. Plusieurs raisons à cela. La mention de "Mort pour la France" n'était pas forcément attribuée automatiquement à un soldat mort à la guerre. Un corps disparu qui n'a pas été retrouvé devait attendre un certain temps avant que la mort ne soit déclarée officiellement. Dans le cas de Calvi, le Monument aux Morts, ayant été inauguré en 1922, si le soldat a été déclaré "Mort pour la France" en 1924, le nom n'a pas pu être gravé à temps. De plus, la circulation de l'information était moins fiable que de nos jours, et parfois la nouvelle d'un décès pouvait ne jamais arriver au sein de l'état-civil municipal.

C'est parfois, plusieurs années plus tard, qu'en réalisant des recherches on peut découvrir de nouveaux noms de soldats "Mort pour la France". C'est le cas de Calvi. En recherchant des informations dans divers centres d'archives, j'ai eu la chance de retrouver douze Poilus calvais ayant la reconnaissance de "Mort pour la France", mais qui n'ont pas été inscrits sur le Monument.

Ainsi, vont rejoindre leurs camarades sur le Monument aux Morts : Antoine Buttafoco (décédé à Toulon le 1er septembre 1918), Vincent Carrotti (décédé à l'hôpital mixte de Bruyères dans les Vosges), Siméon Ceccaldi (décédé le 24 juillet 1917 au camp des garrigues à Nîmes), Jean-Pierre Collignon (décédé le 16 septembre 1914 à Courtemont dans la Marne), Marc Daigniez (décédé le 17 juillet 1915 à Bar-le-Duc dans la Meuse), Simon Filippi (décédé le 26 avril 1915 au bois Bouchet dans la Meuse), Bernardin Flori (décédé le 29 mars 1924 à Marseille), Joseph Guintini (décédé le 2 juin 1918 à Ognon dans l'Oise), Barthélémy Lefort (décédé le 15 août 1916 à Calvi), Pierre Mastagli (décédé le 21 février 1919 à Saint-Mandrier à Toulon dans le Var),

Jean Mattei (décédé le 1er octobre 1915 à Pontavert dans l'Aisne) et Dominique Pezzi (décédé le 10 septembre 1914 à Sommaisne dans la Meuse).



Portrait de Grégory Viguié

Historien et généalogiste professionnel, Grégory Viguié est un passionné d'histoire en général et de la Grande Guerre en particulier. Il a écrit de nombreux ouvrages sur des communes gardoises et s'est ensuite intéressé pour la première fois à une commune du Puy-de-Dôme : Saint-Ours-les-Roches en novembre 2017. Pour le centenaire de l'Armistice 14-18, retour sur sa terre natale où, après cinq ans de recherches, il a présenté un ouvrage sur les Poilus nîmois.

Continuant son tour de France de la Mémoire, il a posé ses valises à Calvi au pied de la Citadelle en cette année 2022. Pour le centenaire du Monument aux Morts, il présente ainsi son onzième ouvrage sur le thème de la Grande Guerre.

BON DE RESERVATION ET PRE-COMMANDE

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____ MAIL : _____

Souhaite précommander et réserver : _____ exemplaire(s) du livre "Calvi 14-18 mémoire de Poilus".

- Je souhaite le(s) récupérer le 11 novembre 2022 à partir de 15h30 lors de la conférence et présentation du livre (Salle des Fêtes de la Mairie de Calvi).
- Je souhaite le(s) récupérer à l'Accueil de la Mairie de Calvi (aux jours et heures d'ouverture).

Paiement par chèque (25 €) à l'ordre de « Grégory Viguié » à retourner avec ce bon à :
M. Grégory Viguié - 411, rue de Valdouzières - 30320 POULX
Contact et renseignements : 06.63.09.58.90 / viguie.genealogie@gmail.com



Focus sur la Rentrée scolaire dans les établissements communaux

Le vendredi 2 septembre, pas moins de 554 élèves ont repris le chemin de l'école pour cette rentrée 2022 où les restrictions sanitaires ont été levées. Avec des demandes de plus en plus accrues notamment concernant la cantine scolaire ou la garderie, l'organisation reste primordiale afin que tout puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Ils étaient nombreux à attendre devant les grilles des écoles communales le 2 septembre dernier. Même si certains écoliers semblaient appréhender ce premier jour d'école, d'autres étaient impatients de retrouver leurs camarades de classe. Cette rentrée scolaire a tout d'abord été marquée par la fin des restrictions liées à la pandémie. En effet, même si les gestes d'hygiène demeurent de rigueur dans l'enceinte des écoles communales, les enfants n'ont plus à porter un masque. Une nouvelle rassurante pour l'Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, Sandra Vautier :

« Le port du masque ainsi que la distanciation sociale ne sont plus en vigueur pour ce début d'année scolaire. Cependant, les enseignants restent vigilants quant aux règles basiques d'hygiène comme le lavage des mains de façon régulière. »

Depuis maintenant plusieurs années, les effectifs ne cessent d'augmenter dans les différents établissements communaux notamment au niveau du service de la cantine. En effet, en comptant les deux écoles maternelles et les deux écoles élémentaires, 282 élèves mangent à la cantine.

« Nos murs ne sont malheureusement pas extensibles, souligne Sandra Vautier. Nous sommes face à une très forte demande de la part des parents d'élèves, mais nous ne pouvons pas contenter

tout le monde. Face à cette problématique, certains parents peuvent se montrer agressifs envers le personnel communal, ce qui est inadmissible, d'autant que tout est mis en œuvre pour essayer de contenter le maximum de familles. »

A noter qu'à la cantine de Calvi, le cuisinier prépare les repas de manière quotidienne avec des produits de qualité et malgré l'augmentation du coût des denrées alimentaires, la Municipalité n'augmentera pas le tarif du ticket-repas.

Parmi les nouveaux aménagements pour la cantine scolaire, la Commune a souhaité installer un dispositif pour désinfecter l'air. Une première puisque Calvi est pour l'instant la seule ville de Corse à bénéficier de ce système.

« Nous avons signé avec la société Corse Désinfection l'installation dans chaque cantine d'un appareil qui désinfecte entièrement l'espace. Il s'agit d'un procédé qui est également utilisé dans le milieu hospitalier. Au-delà de l'aspect sanitaire, le côté économique est également important. En effet, grâce à cet appareil, nous ne sommes plus obligés d'acheter autant de produits désinfectants qu'avant. »

Concernant les autres travaux d'aménagement, le toit de la cantine de l'école Bariani a été entièrement rénové suite à des problèmes d'infiltration pour un montant de 80 000 euros.

Soucieuse du bien-être des enfants et de leurs parents, la Municipalité propose également plusieurs autres services comme la garderie périscolaire, qui accueille les enfants le matin dès 8h et le soir jusqu'à 17h. Le transport scolaire (vers Campo Longo) fonctionne aussi chaque jour de la semaine afin de permettre aux enfants de rentrer chez eux en toute sécurité.

Une problématique persistante

Parmi les difficultés rencontrées par la Municipalité, le problème de la chaleur dans les salles de classe devient récurrent. En effet, Sandra Vautier tient à apporter des précisions quant à cette problématique :

« Il est vrai que les températures dans les classes sont très élevées notamment lors des périodes de grandes chaleurs comme ce fut le cas dès le mois de mai cette année. Nous avons fait une étude sur l'isolation ainsi que sur la mise en place de climatiseurs. Cependant, le devis s'est révélé extrêmement coûteux puisque nous parlons de 2 millions d'euros. »

Selon la Municipalité, le temps n'est plus à la réflexion, mais à l'agissement en trouvant des solutions durables car nos écoles, bien que charmantes, vieillissent et deviennent trop coûteuses.

« Nous devons poser le problème de façon tout à fait objective et dépassionnée. Il est vrai que dans les années à venir, les écoles telles que nous les connaissons seront de moins en moins aux normes, notamment d'un point de vue énergétique. Aussi, avant de penser à investir autant d'argent dans les écoles, peut-être faudrait-il réfléchir à la construction d'une nouvelle école, moins énergivore, en dehors du centre-ville, comme c'est déjà le cas dans plusieurs communes de Balagne ? »

La Municipalité continue de poursuivre sa réflexion toujours dans un souci d'apporter des solutions bénéfiques pour le bien-être des élèves et de leurs parents.



Quelques chiffres sur le fonctionnement pour l'année 2021

Budget	Dépenses	Recettes
Cuisine scolaire et extrascolaire	335 000 €	120 002,04 €
Pôle Enfance	200 000 €	70 000 € (CAF)
ALSH	270 000 €	86 671,08 €
Ecoles maternelles	536 000 €	
Ecoles primaires	100 000 €	
Caisse des Ecoles	40 000 €	
Transport scolaire	26 000 €	9 500 € (CDC)
Total	507 000 €	284 500,00 €

Des « Boîtes à Livres » et des activités toujours plus nombreuses au Centre social Cardellu

Toujours dans le but de créer du lien social, le Centre Communal d'Action Sociale et la Médiathèque sous l'égide d'Hélène Astolfi, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires sociales, aux Personnes Âgées et aux Solidarités, poursuit sa politique et met en place de nouvelles activités et infrastructures pour la population calvaïse.

Installées au printemps dernier dans des endroits stratégiques de la Ville, les « Boîtes à Livres » connaissent un véritable succès et permettent ainsi à la population locale de créer des échanges et du lien social.

« C'était en réalité l'un de mes projets durant la campagne électorale, explique Hélène Astolfi. Nous avons récupéré d'anciennes cabines téléphoniques qui ont par la suite été restaurées par un artisan de Balagne. » Avec l'aide des Services Techniques municipaux, les « Boîtes à Livres » ont été installées dans les quartiers de Campo Longo, de Champeau mais aussi au-dessus du Monument aux Morts, près de l'aire de jeux destinée aux enfants.

« Le principe est simple : des particuliers déposent des livres ou en empruntent. Le but étant de faire circuler les ouvrages. On peut y trouver des romans, des livres pour enfants ou encore des Bandes Dessinées. C'est la Médiathèque qui a alimenté ces espaces grâce à des dons privés. Peu à peu, les Calvais se sont appropriés ces locaux dédiés et déposent eux-mêmes. L'objectif étant de développer le lien social, puisque c'est aussi un lieu de rencontre, et de rendre la lecture accessible à tous. »

Un agent de la Médiathèque veille à la propreté et aux éventuelles dégradations de ces « Boîtes à Livres ».

Des activités pour tous les publics

Tout au long de l'année, le CCAS propose de nombreuses activités, aussi bien pour les enfants que pour les adultes. Dans les locaux de la Médiathèque, des **groupes de lecture** sont organisés pour les enfants de la Halte-Garderie, des écoles maternelles et élémentaires de la Ville tout au long de la semaine. Des **cours d'informatique** sont également dispensés pour tout public le premier et le troisième mercredi du mois de 14h à 16h. Le club des lecteurs se réunit quant à lui chaque 2^{ème} lundi du mois à 14h30.

D'autres activités sont organisées au Centre social Cardellu : le **Contrat d'Intégration Républicain** (GRETA) fonctionne tous les lundis. L'association « Balagna Chess Club » donne des **cours d'Echecs pour les enfants** ce même jour. Des **cours de soutien scolaire** sont proposés en français, mathématiques et anglais pour les élèves du primaire, du collège et du lycée tous les soirs de la semaine. Le Club « Citadelle Loisirs » programme des **ateliers créatifs** tous les mardis. Le **Yoga Balagne** fonctionne tous les mardis et jeudis. Un atelier consacré aux **jeux de cartes** est en place tous les mercredis (goûter offert). Des **groupes de parole pour les parents d'élèves** sont organisés le 1er lundi du mois et les 1er et 3ème jeudis. Les **Lotus** se déroulent les 2ème et 4ème jeudis du mois (goûter offert). Un **atelier Bien-Être** se déroule les 1er et 3ème vendredis du mois (gratuit).

Concernant les nouveautés, le « **Café des Aidants** » (lieu de rencontre pour les accompagnants de personnes malades) est accessible les 1er et 3ème jeudis du mois (gratuit). Un atelier dédié à la **préparation à la retraite** se déroule le même jour (gratuit). De plus, des **cours de yoga parent-enfant** sont dispensés tous les mardis. Des cours de corse et d'anglais pour adultes sont à l'étude.

L'**Ecole de Musique « U Timpanu »** propose quant à elle un certain nombre de cours (chant et instruments) tous les jours de la semaine.

Il est à noter qu'un programme des « Sorties Patrimoine » sera prochainement disponible. Hélène Astolfi souhaite également mettre en place un « Thé dansant » une fois par mois. Les « Ciné Café » devraient reprendre prochainement deux samedis par mois.

Afin d'obtenir davantage de renseignements sur les activités proposées par le CCAS, vous pouvez contacter le 04 95 34 47 59 ou le 04 95 65 89 05.

Un nouvel éclairage public, véritable enjeu énergétique, environnemental et sécuritaire

La rénovation du parc de l'éclairage public communal marque l'ambition de la Municipalité en matière de transition écologique et de développement durable, concrétisée par la signature de plusieurs contrats et conventions intégrant ces objectifs.

Dans sa séance du 22 octobre 2019, le Conseil municipal décidait la rénovation complète du parc de l'éclairage, devenue essentielle. Dans cette optique, la Ville a réalisé dans ce domaine un Schéma Directeur d'Amélioration et de Rénovation en vue de candidater pour l'appel à projet lancé par l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie.

Comme évoqué dans un précédent numéro de votre magazine, le marché global de performance énergétique, visant à renouveler l'éclairage public de la Ville, est un marché de travaux dont la durée a été fixée à sept années et qui envisage une baisse très importante de la consommation (-81%), une mise en sécurité des installations ainsi qu'une amélioration considérable de la qualité de l'éclairage. Le candidat retenu devra s'engager à opérer des économies d'énergie pour la Ville et assurer l'entretien de la totalité de l'éclairage public. Les trois premières années seront consacrées à la rénovation de la totalité de 1 650 points lumineux et une partie de 465 mâts. Le marché est en cours de consultation, l'objectif étant de trouver l'attributaire pour que la signature puisse être opérée en janvier 2023, et la totalité de l'éclairage public renouvelée d'ici 2025.

Le montant global de l'opération, décomposée en deux axes et portant sur plusieurs secteurs (résidentiel, routier, centre-ville et Citadelle), s'élève à 2 865 000 € :

- La « Rénovation énergétique » sera financée par les aides CPER/FEDER-AGIR et les aides de l'Etat (PEI et PTIC) pour un montant de 1 617 108 € (travaux et honoraires).
- Le volet « Sécurité » bénéficiera des aides DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour un montant de 1 247 892 € (travaux et honoraires).

Les travaux prévus en matière de sécurité seront réalisés en plusieurs tranches correspondant à 1 175 000 €.

Le montage financier complexe de l'opération de rénovation complète de l'éclairage public de la Ville comprend la participation financière de ses partenaires à hauteur de 76%, le reste à charge pour la Commune étant de l'ordre de 24%.

Cette vaste opération de rénovation globale de l'éclairage public communal est au centre notamment du dispositif « Petites Villes de Demain », pour lequel une convention a été signée entre le Maire Ange Santini et le Préfet en mai 2022, concernant la revitalisation des communes et leur centre ancien, privilégiant la sécurité des habitants et, plus largement, une meilleure attractivité de son territoire.

Aménagement de la Place de la Porteuse d'Eau

Poursuivant son objectif dédié à favoriser l'attractivité du Centre-Ville, la Municipalité a mené à son terme l'aménagement de la Place de la Porteuse d'Eau.

Cette opération a été entreprise en vue de fluidifier le trafic routier, et permettre une meilleure accessibilité au Parking de la Gare (désormais géré par la Collectivité de Corse).

8 places de stationnement « Arrêt 20 minutes » en centre-ville

La borne d'arrêt minute, située initialement devant la Station de Taxis, a été déplacée de vingt mètres près de l'agence immobilière, côté Boulevard Wilson, et deux autres aménagées, une au bas du bâtiment de la Poste et une au milieu du Boulevard afin que les usagers puissent profiter de 20 minutes gratuites de stationnement.

« Soutenir le commerce de proximité demeure l'un de nos principaux objectifs. Cela implique d'en faciliter l'accès à la population, non seulement grâce à une meilleure fluidité du trafic mais aussi à l'installation de deux bornes d'arrêt minute supplémentaires, la Ville en comptant désormais quatre, soit huit places de stationnement, toutes implantées dans des endroits « stratégiques », comme le précise le Maire Ange Santini.

Les travaux ont consisté à créer un « îlot », dont l'aspect esthétique n'a pas été négligé puisque les services communaux des Espaces Verts ont travaillé à le rendre attractif grâce à un choix pertinent de plantations. Cette création voisine de la Station de Taxis privilégie une meilleure fluidité de la circulation notamment en période estivale.

« L'entrée et la sortie du Parking de la Gare constituaient un véritable problème. Ce nouvel aménagement rend le sens de circulation plus facile, grâce notamment aux balisettes, remplacées prochainement par des bordures en granit, mises en place afin d'éviter le stationnement en double-file », conclut le Maire.





Un chiffre d'affaires en hausse pour le Port de Plaisance

Avec la fin des restrictions sanitaires liées au Covid-19, le Port Xavier-Colonna dresse un bilan positif, avec une hausse de 5% sur son chiffre d'affaires pour la saison estivale 2022. Avec une clientèle étrangère plus nombreuse et une augmentation des bateaux de croisière, la Ville de Calvi reste une destination privilégiée pour de nombreux vacanciers.

Véritable symbole de la Ville, le Port de Plaisance semble avoir de beaux jours devant lui. En effet, la saison estivale 2022 s'est déroulée sous les meilleurs auspices. Avec un chiffre d'affaires d'un peu plus de 1 800 000 euros HT, la clientèle était au rendez-vous. Marie-Laurent Guerini, conseiller municipal délégué au fonctionnement du Port de Plaisance, se réjouit de ce bilan :

« Nous disposons de 90 places de passage, ce qui permet de dresser un chiffre d'affaires avoisinant 1 600 000 euros, sans compter les croisières et les places disponibles à l'année ou durant plusieurs mois, ce qui représente à peu près 400 navires. Nous avons également accueilli 10 bateaux de croisière supplémentaires par rapport à l'an dernier, soit 10 213 passagers. Cette année, le plus gros navire à être entré dans le Port de Calvi dépassait les 80 mètres de long. Je souhaiterais aussi remercier le personnel du Port, qui demeure disponible et attentif aux besoins ainsi qu'aux demandes des plaisanciers tout au long de l'année et notamment durant la tempête du 18 août. »

Avec des vents approchant les 200 km/h, le Port de Plaisance n'a fort heureusement subi que des dégâts mineurs durant ce fâcheux épisode climatique. En revanche, de nombreux plaisanciers se sont réfugiés dans les locaux de la Capitainerie.

« Les jours qui ont suivi la tempête ont été particulièrement calmes. En effet, les rotations ont nettement diminué en raison d'une inquiétude persistante de la part des plaisanciers. Fort heureusement, tout s'est bien terminé et les bateaux sont revenus pour pouvoir profiter de la fin de la saison estivale. »

Parmi la clientèle présente, les étrangers de retour en masse, notamment grâce à la levée des restrictions sanitaires, ce qui a favorisé l'augmentation du chiffre d'affaires du Port de Plaisance.

Concernant les différents aménagements, la Municipalité a remplacé les portails 3 et 4, terminé les travaux relatifs à la réfection de la Digue et souhaite maintenant réhabiliter entièrement la Station d'Avitaillement afin de la rendre plus moderne et mieux adaptée au Port. Les permis ont été déposés et les travaux devraient débuter dans les semaines à venir. De plus, d'autres aménagements, notamment liés au secteur écologique, sont à l'étude.

La visite du Secrétaire d'Etat à la Mer, Hervé Berville

Le 25 août dernier, le Maire Ange Santini accueillait à Calvi le Secrétaire d'Etat à la Mer, Hervé Berville, dans le but d'échanger avec les différents acteurs locaux quelques jours après la tempête.

Le Secrétaire d'Etat a souhaité s'entretenir avec les pêcheurs au cours d'un déjeuner de travail. Une profession lourdement impactée par ce phénomène climatique. Suite à cet échange et en présence du Maire de Calvi, le Hervé Berville a poursuivi sa visite dans les locaux de la Capitainerie où une deuxième réunion de travail s'est déroulée en présence de représentants de la Ville et de la SNSM. Le but était avant tout pour le Secrétaire d'Etat d'assurer le soutien et l'accompagnement de l'Etat dans cette catastrophe naturelle, en réfléchissant sur de possibles aménagements et solutions durables afin de se préparer au mieux à l'éventualité d'une nouvelle tempête.



| Tribunes des groupes politiques

Les Tribunes des groupes sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

■ Ensemble pour Calvi, Oghje pè dumane - 23 élus

Construire l'avenir d'une ville et concrétiser des projets est un travail de longue haleine, nécessitant des années de rigueur, d'investissement et de sérieux.

La Majorité s'emploie à cette tâche, elle avance, elle ne s'essouffle pas, loin de là.

Unie, elle continue d'œuvrer pour promouvoir de nouveaux travaux destinés à améliorer le bien-être et le futur de nos chers Calvais, et rendre notre belle cité attractive toute l'année.

Le PTIC nous donne un aperçu du Calvi de demain, un Calvi rayonnant, joyau de la Balagne.

Le Théâtre de Verdure, le Centre culturel et notre espace "Micro-Folies" donneront à tous, et notamment à nos

enfants, un large accès à la Culture.

La mise en lumière de notre Citadelle, ainsi que la réfection du bâtiment K et de l'Hôpital militaire, permettront de préserver l'éclat de ce précieux diamant.

La Majorité veille à suivre la même voie, celle des Calvais et du Calvi de demain.

Sa vision est celle du plus grand nombre.

Elle n'a que faire des critiques incessantes de ces donneurs de leçons, ceux qui s'ensèrent dans une vision opportuniste allant à l'encontre de l'intérêt de Calvi, sans apporter la moindre idée constructive, ni proposer de projet concret et réaliste.

■ Calvi in Core - 4 élus

Care Calvese, Cari Calvesi

En 30 ans, Calvi est devenue la citadelle d'une vieille politique électoraliste faisant semblant de confondre l'intérêt collectif avec la somme des intérêts privés.

Notre ville s'est endormie, isolée, déconnectée de sa jeunesse, et n'est plus en phase avec son époque.

Calvi a besoin d'un nouvel élan et nous abordons la mi-mandat avec la volonté de construire les fondations d'une nouvelle majorité avec tous ceux qui partagent tout ou partie de notre vision : insème si pò !

Définissons ensemble une méthode et des projets pour construire « une ville exemplaire et innovante où il fera bon vivre toute l'année »

Engageons-nous à la fois pour la défense des droits fondamentaux, logement, santé, éducation et aussi pour la structuration de la ville au service d'une meilleure qualité de vie : des espaces publics retrouvés, des mobilités adaptées, une ville animée toute l'année par le Sport, l'Art et la Culture...

Insème si pò !

■ Anima Calvese - 2 élus

C'est à nous localement de définir un quotidien adapté aux défis actuels

Notre économie locale dépend du tourisme, c'est indéniable et nous analysons chaque année le taux de remplissage et le nombre de voyageurs enregistrés.

La lutte contre le réchauffement climatique et la

préservation de notre exceptionnel patrimoine naturel, sont tout autant des enjeux majeurs.

La conciliation de ces deux objectifs d'apparence contradictoires doit être au centre de nos réflexions.

Anima Calvese

Extrait du Règlement intérieur du Conseil municipal

« Dans chaque numéro du bulletin d'information générale un espace d'expression sera réservé aux groupes constitués.

Chaque conseiller municipal sera porteur d'un droit d'expression de deux cents signes pouvant être cumulés et qu'il apportera au groupe auquel il appartient. En cas de non appartenance d'un élu à un groupe, un espace unique d'expression de quatre cents signes lui sera réservé. Le groupe majoritaire disposera d'un espace équivalent à la somme de celui des groupes ou des conseillers ne faisant pas partie de la majorité s'étant exprimés.

En cas de pluralité d'élus n'appartenant pas à un groupe constitué, ils utiliseront cet espace tour à tour et en alternance selon l'ordre alphabétique de leur nom patronymique.

Le nombre de signes s'entend hors titre et signataires. Le titre ne devra cependant pas excéder quatre-vingt signes.

Pour respecter les délais de maquette, de fabrication et d'impression, les textes devront être remis au service communication 15 jours avant la fabrication de la maquette.

Si aucun texte n'est transmis dans les délais, l'espace sera laissé vide et seule la mention « texte non parvenu dans les délais impartis » apparaîtra. »

| Un nouveau site web bientôt en ligne

Soucieuse d'offrir à ses administrés un outil de communication accessible et performant, la Municipalité a décidé de procéder à la refonte de son site web, indispensable à l'ère du numérique.

Fruit de la réflexion menée par le Service Communication de la Ville en vue de permettre un accès plus facile aux informations relatives à la Commune et à son fonctionnement, le site www.villedecarvi.corsica est en cours de conception et sera mis en ligne au début de l'année prochaine.

Partant du constat que le site web actuel de la Ville est devenu techniquement obsolète et difficile d'utilisation, la Municipalité a entrepris cette démarche de refonte via une mise en concurrence de plusieurs sociétés locales spécialisées répondant aux critères contenus dans un cahier des charges détaillé. Sur cinq « postulants », c'est la société Arobase qui a été retenue. Dès lors, la mission menée par le Service Communication pouvait rapidement débuter compte tenu du délai de mise en ligne imposé par la Ville.

Aussi, la nouvelle hiérarchisation des données qui figureront dans le nouveau support placera la clarté et l'efficacité de l'information au cœur du travail de conception. Il est donc capital pour ce faire que le nouveau site soit ergonomique et intuitif. « **responsive design** », c'est-à-dire correspondant aux attentes des internautes connectés sur ordinateur, tablette ou smartphone.

Le travail du Service Communication, validé par le Maire Ange Santini, a été effectué en amont auprès des différents services afin de recenser les besoins, notamment en termes de **démarches administratives** en ligne et de dématérialisation à rendre accessibles aux administrés.

L'attractivité du site demeure qui plus est primordiale, ce qui a conduit à repenser également sa **charte graphique**.

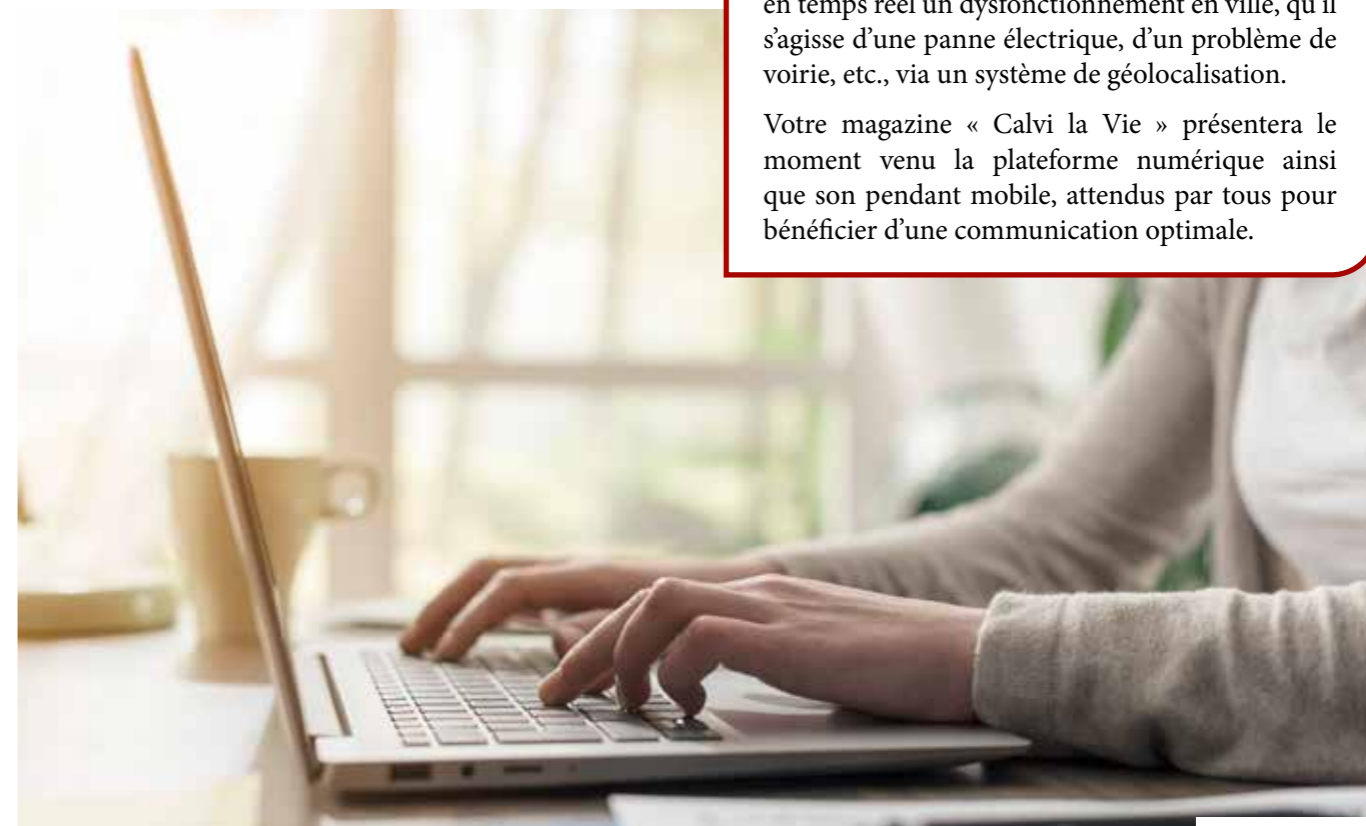
De nouveaux outils tels qu'un **moteur de recherche** seront disponibles, toujours dans le souci de favoriser un accès rapide et efficace à l'information.

Cette plateforme en ligne veillera également à mettre en valeur les atouts de notre ville par le biais de **photos** invitant à la découverte de lieux emblématiques de notre cité, ou d'un **agenda** des événements démontrant son dynamisme.

Une application mobile en corollaire

Parallèlement à la création du site web « nouvelle génération », la société Arobase planche sur une application mobile aux fonctionnalités complémentaires. Ce support de communication supplémentaire, souhaité par le Maire Ange Santini pour coller au plus près des attentes de ses administrés, permettra par exemple de signaler en temps réel un dysfonctionnement en ville, qu'il s'agisse d'une panne électrique, d'un problème de voirie, etc., via un système de géolocalisation.

Votre magazine « Calvi la Vie » présentera le moment venu la plateforme numérique ainsi que son pendant mobile, attendus par tous pour bénéficier d'une communication optimale.



SONETTI

DI VINCENZO GIUBBEGA

DI CALVI



Vincenzo Giubega naît à Calvi en 1761, fils de Francesco-Saveriu et Anna Panattieri, il est le 3ème d'une fratrie de huit enfants.

La famille Giubega, d'origine génoise, s'installe à Calvi au XVIe siècle. Ils prennent de l'importance à la fin de l'Ancien Régime (1774-1792) grâce à la charge de greffier en chef des États de Corse qu'occupe Lorenzo, son oncle (qui devient parrain de Napoléon Bonaparte en 1771 après que Marbeuf ait décliné la proposition).

Après avoir été un soutien fidèle de Paoli, la famille Giubega devient ensuite un des principaux soutiens du Roi de France Louis XVI.

Vincenzo Giubega part en Italie pour faire des études de Droit, il deviendra Docteur en droit civil et canonique. Une fois inscrit au Barreau, il se rend compte que cet exercice n'est pas fait pour lui, il ne s'épanouit pas. Il accepta alors le poste d'attaché à l'Ambassade de France à Gênes en 1784. C'est à cette période qu'il fréquente « *L'Accademia Ligustica di belle lettere o degli industriosi* ». Il commence à y écrire et à compter ses poèmes : il traduit notamment les œuvres de Catulle, Ovide et d'autres classiques latins et français. Il s'inspire pour certains de ses poèmes de la Mythologie et de la Bible, il écrit des poèmes influencés par Anacréon, tels que *Ad Amore*, et des poèmes jugés « osés » pour l'époque, comme *Suzanna* décrivant cette scène du livre de Daniel (prophète de l'Ancien Testament) où cette dernière est surprise au moment du bain par deux vieux juges, et *All'invidia*, poème d'amour.

Vincenzo Giubega est cité au numéro 21 des académiciens perpétuels de cette prestigieuse académie, qui n'existe plus aujourd'hui.

En 1789, après son retour à Calvi, il est ordonné prêtre par Monseigneur Guasco, dernier évêque du diocèse de Sagone (à Calvi depuis 1625), duquel il deviendra Vicaire général, mais c'est à ce moment que sa santé commence à se dégrader.

Après le siège de 1794 par la flotte de l'amiral Hood (où un certain Horatio Nelson perdit son œil), les Giubega quittent la Corse pour s'installer sur le Continent. Vincenzo est nommé juge à Paris pendant un temps puis à la Cour d'appel d'Ajaccio par le Premier Consul de la République, Napoléon Bonaparte (filleul de son oncle Lorenzo) en 1800, où il ne siègera jamais.

Avant de mourir, pris de remords, il mit au feu certains de ses écrits et fera promettre à l'un de ses frères sur son lit de mort de brûler le reste, lequel ne s'exécutera pas.

Il décède dans le courant de l'année 1800 à l'âge de 39 ans et laissera derrière lui une centaine de textes et de poèmes épiques, d'une grande qualité, faisant de lui l'un des plus grands poètes corses.

